République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le sept octobre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1er octobre 2026
Date d'affichage : le 1er octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 6 = 46
Votants par procuration : 6
Absents excusés : 8
Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MM.MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M., MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :
M. CAHU Robert à M. CONDOMINES Robert
M. DAUTHEVILLE Jacques à M. DELORME Jean-Martin
M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. GAILLARD Olivier à M. MARION Cédric
M. ALLEN Cédric à Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

Absents excusés : MM. METGE Alain, PINCHARD Philippe, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme MEUNIER Hélène, M. SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique, M. MONEL José.

Absents : MM. SALA Michel, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h05

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_143_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°143/2026 : Demande de subvention à la CAF du Gard au titre du Fonds Publics et Territoires 2026 – Équipement de l'accueil de loisirs « Les Frimousses » (Quissac)

Virginie AGNIEL indique que dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de l'accueil de loisirs « Les Frimousses » à Quissac, la Communauté de communes doit équiper le centre en mobilier et en matériel pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Une partie de ces équipements est mutualisable entre les quatre accueils de loisirs intercommunaux.

Elle annonce que les acquisitions portent sur :
-l'entretien et l'hygiène des locaux : un aspirateur eau et poussière et un chariot de ménage,
-le mobilier et les jeux extérieurs : deux bancs, une table de pique-nique et un bac à sable avec sa bâche de protection,
-le mobilier intérieur : trois tables réglables et dix chaises,
-deux armoires fermant à clé pour sécuriser les dossiers des familles (RGPD), dont une mutualisée avec un autre accueil de loisirs.

S'y ajoute le remplacement des cinq sièges auto (rehausseurs) du minibus intercommunal, volé en 2026 avec les sièges qu'il contenait. Ce rachat, indispensable pour continuer à transporter les enfants en toute sécurité, a dû être réalisé en urgence.

Elle précise que ce projet est éligible au Fonds Publics et Territoires de la Caisse d'allocations familiales du Gard, au titre de l'axe 4 « Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques ».

Il convient donc de solliciter une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, qui interviendrait à hauteur de 80 % du coût de l'opération sur la base du budget prévisionnel ci-dessous ;

Dépenses		Recettes	
Équipement d'entretien (aspirateur, chariot de ménage)	733,91 €	CAF du Gard – Fonds Publics et Territoires (80 %)	2 962,32 €
Mobilier et jeux extérieurs (bancs, table de pique-nique, bac à sable)	1 257,00 €	Autofinancement CCPC (20 %)	740,58 €
Mobilier intérieur (3 tables, 10 chaises)	924,35 €		
2 armoires fermant à clé (RGPD)	554,94 €		
Sièges auto du minibus (5 rehausseurs, remplacement suite au vol)	232,70 €		
Total	3 702,90 €	Total	3 702,90 €

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant le projet de territoire 2017-2027 de la Communauté de communes approuvé le 26 juillet 2017,
Considérant la réhabilitation et l'extension de l'accueil de loisirs « Les Frimousses » à Quissac, et la nécessiter d'équiper le centre de loisirs en mobilier et en matériel pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement pour l'équipement de l'accueil de loisirs « Les Frimousses » à Quissac ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_143_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Dépenses		Recettes	
Équipement d'entretien (aspirateur, chariot de ménage)	733,91 €	CAF du Gard – Fonds Publics et Territoires (80 %)	2 962,32 €
Mobilier et jeux extérieurs (bancs, table de pique-nique, bac à sable)	1 257,00 €	Autofinancement CCPC (20 %)	740,58 €
Mobilier intérieur (3 tables, 10 chaises)	924,35 €		
2 armoires fermant à clé (RGPD)	554,94 €		
Sièges auto du minibus (5 rehausseurs, remplacement suite au vol)	232,70 €		
Total	3 702,90 €	Total	3 702,90 €

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 2 962.32 € pour l'équipement de l'accueil de loisirs « Les Frimousses » à Quissac
- de s'engager à réunir sa part contributive

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 12.10.26
- de la publication : 12.10.26

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_143_71